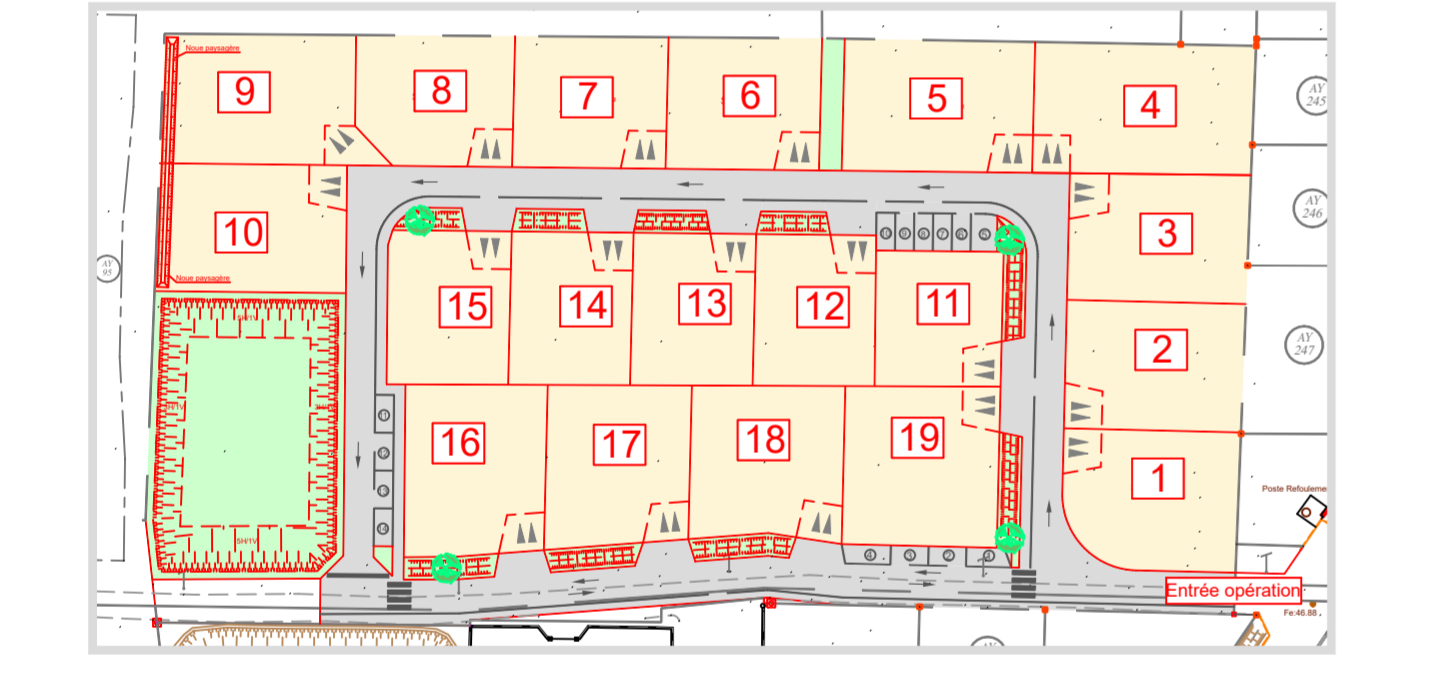
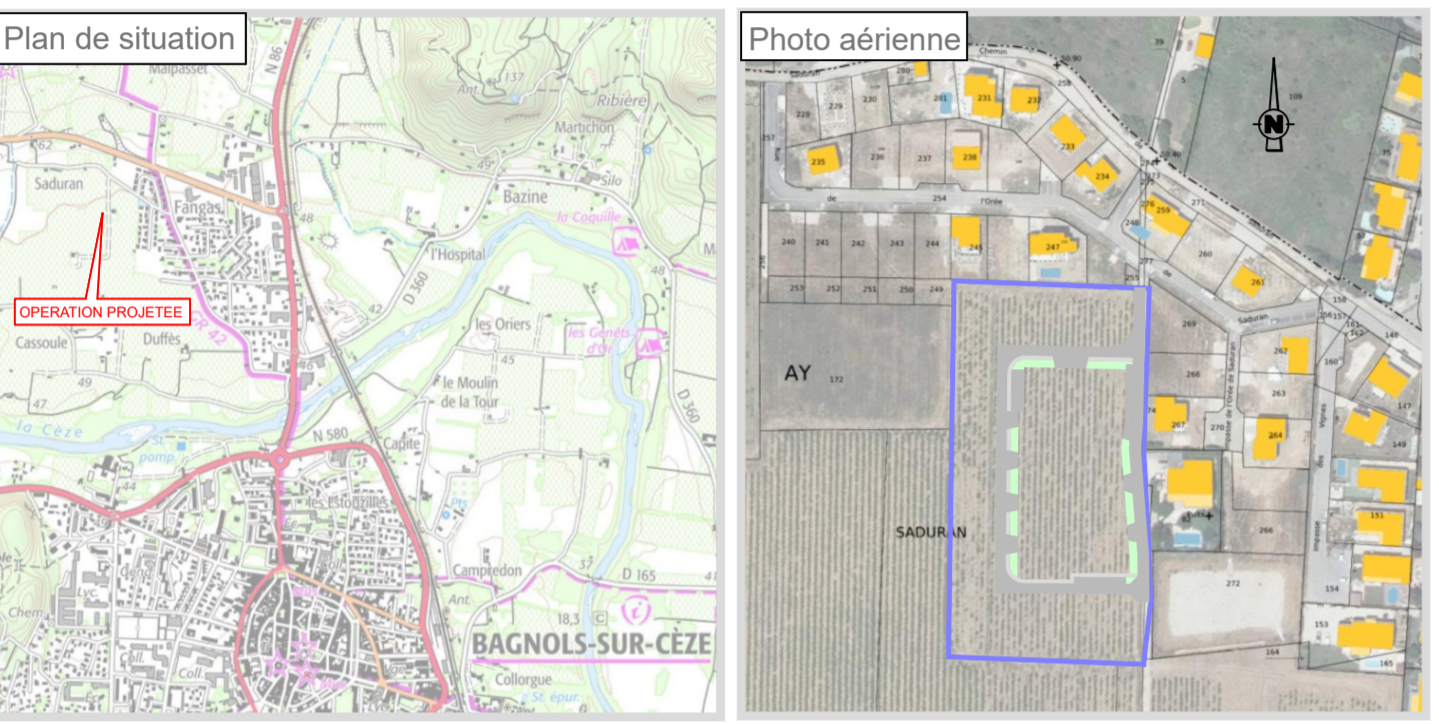


Lotissement "L'Orée de Saduran 2"

BAGNOLS SUR CEZE (30)
Section AO - Parcelle 176 - lieu-dit "Saduran"

PLAN DE COMMERCIALISATION



Echelle : 1/250

LEGENDE			
	Voirie		Nouve paysage
	Espaces Verts		Zone d'implantation des constructions R+1 maxi (H<6m80 à l'égoût)
	Bande paysagère et plantation d'arbres de haute tige		Zone de construction en Rez-de-Chaussée (H<3m50 à l'égoût ou acrotère)
	Plantation haie végétale moins dense et moins haute		Zone de construction en Rez-de-Chaussée en moyenneté obligatoire (H<3m50 à l'égoût ou acrotère)
	Nouve paysage		Construction en limite obligatoire
	Parking Privatif Non Clos		Bandeau d'implantation obligatoire des façades des constructions principales (largeur: 3m, Longueur variable)
			Implantation obligatoire des garages (si réalisation d'un garage)
			Points de raccordement aux réseaux (Implantation projet susceptible d'être modifiée lors des travaux)
			En limites séparatives de lots, les constructions non implantées en limites doivent être implantées de telle manière que la distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché soit au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres (H/2 - minimum 3 mètres)

destiné à la précommercialisation des lots

